



La Lettre de MINERVE

La lettre trimestrielle de Minerve est éditée par l'Association de l'Enseignement Militaire Supérieur, Scientifique et Académique



Lettre n° 38 – Juin 2018

Éditorial du Président

Le Général de corps d'armée Jean-Tristan VERNA

Sur le front des ressources humaines

J'ai souvent exalté dans cette lettre la qualité que l'EMSST permet d'atteindre pour l'encadrement de l'armée de Terre, dans toutes ses composantes et dans les domaines les plus variés qui s'articulent pour l'exécution de ses missions et de ses responsabilités vis-à-vis de la Nation. Les résultats obtenus par la promotion 2017-2018 dont nous venons de fêter la fin de scolarité, sont une fois de plus là pour l'affirmer.

Les «ressources humaines», – pour reprendre ce terme technocratique derrière lequel se cachent la chair, le sang, l'intelligence, les compétences acquises, les sentiments, les humeurs –, sont depuis toujours au cœur des batailles que livrent les armées pour tenir leur rang, c'est-à-dire pour ne pas faillir dans la mission que leur confie la Nation. Car nombreux sont les exemples dans notre histoire qui montrent où conduisent les impasses sur les effectifs, en quantité ou en qualité (1870, 1914...).

Le combat de la quantité paraît aujourd'hui en partie résolu, si l'on considère que la remontée en puissance initiée en 2015 correspond peu ou prou aux besoins. Reste à réaliser effectivement ces effectifs, sujet difficile lorsque l'on approche les déficits constatés, notamment dans l'encadrement, sur toute la chaîne hiérarchique ou technique.

Le combat pour la qualité sera toujours tel le tonneau des Danaïdes, où le recrutement et la formation initiale et continue s'attachent à combler les départs, ou les défauts d'attrait de certaines filières. La récente décision d'ouvrir le diplôme technique aux officiers sous contrat est une excellente évolution; elle devrait progressivement permettre de revitaliser un niveau d'expertise et de responsabilité où les déficits sont aujourd'hui très pénalisants.

Mais à plus long terme, se posent quelques questions plus fondamentales. Par exemple:

- La structure pyramidale des effectifs telle que nous la connaissons aujourd'hui, avec ses proportions de grades et donc de rémunérations, résistera-t-elle à l'évolution des technologies mises en œuvre sur ou pour le champ de bataille?

- Les métiers des armées connaîtront-ils les mêmes bouleversements que ceux que l'on prédit dans le monde civil, où selon une récente étude, 75% des Français estiment que leur métier aura changé d'ici 2030?

- Les armées, surtout l'armée de Terre, vont vivre avec un mix sociologique inédit: un volume significatif de cadres et de soldats rattachables à la génération Z cohabiteront avec un nombre important de soldats qui, bien que nés avec le numérique, n'en seront pas moins éloignés des valeurs et de l'agilité qui caractérisent cette génération? Comment cette structure sociologique répondra-t-elle aux exigences de la vie et de l'action militaires, au maintien d'un style de commandement robuste, sans nécessiter un renouvellement trop rapide des effectifs?

Réfléchir librement à ces sujets ne serait-il pas un beau challenge pour les lauréats de l'EMSST, jeunes et moins jeunes? Je vous laisse ce petit devoir de vacances, vacances que je vous souhaite heureuses et reposantes, mais avec une pensée pour ceux qui passeront l'été sur les «noirs bouquins» des états-majors ou dans la fournaise des théâtres d'opérations.

Le mot du Directeur général

Le Général de division André VAR

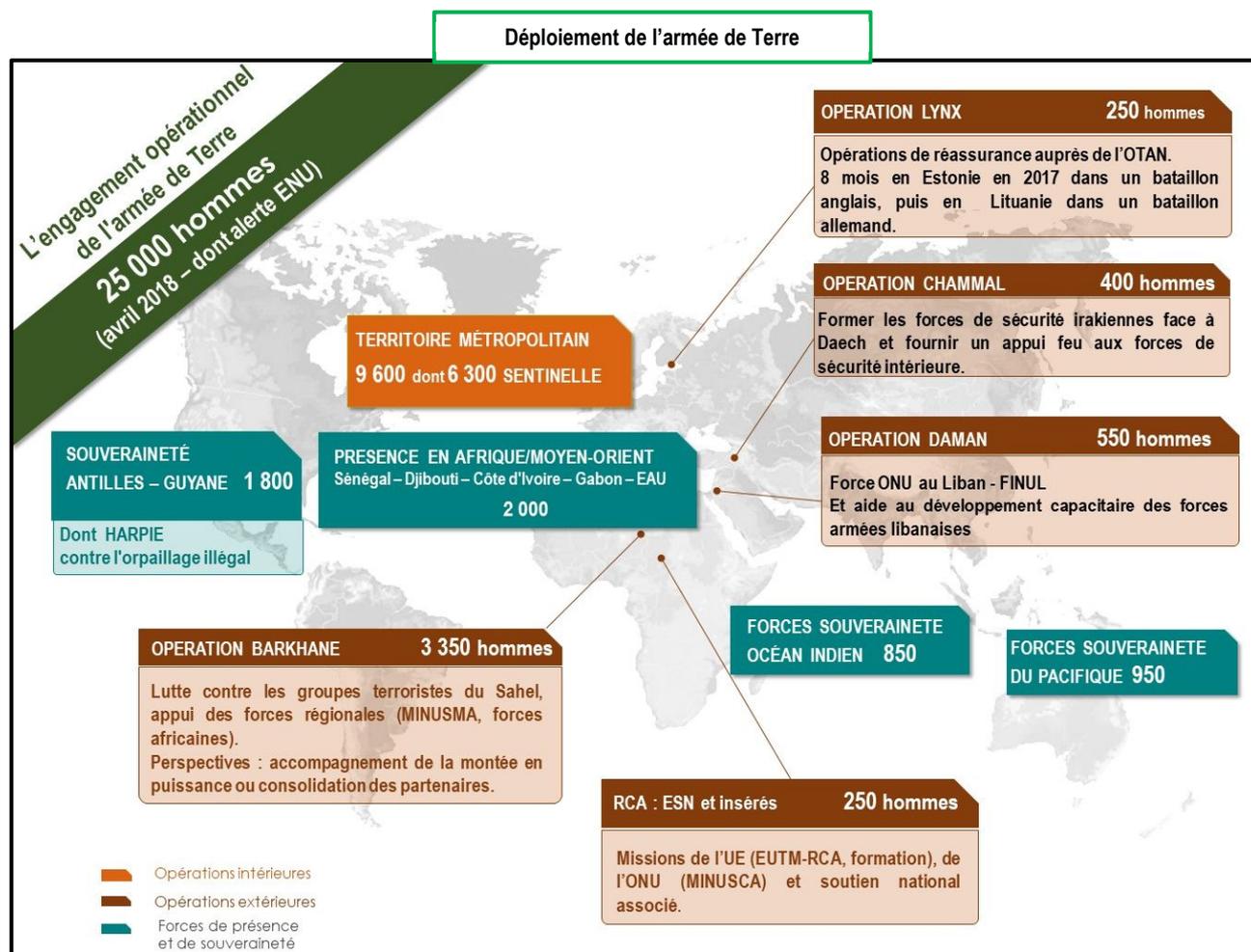
L'EMSST se modernise et se diversifie comme nous le rappelle le Colonel Michel GOURDIN, son chef, qui va quitter ce beau commandement à l'été, avec des étoiles dans les yeux et sur les manches. Le CDEC s'installe dans sa nouvelle organisation, englobant en son sein tout l'enseignement supérieur de l'armée de Terre. L'armée de Terre, sous l'impulsion du CEMAT, s'est radicalement transformée pour s'adapter aux défis du XXI^{ème} siècle tant sur les théâtres d'opérations extérieures que sur le territoire national. Le Ministère des armées, après des années de réduction d'effectifs et de budgets, a modifié en profondeur son fonctionnement, améliorant la rigueur de sa gestion pour se focaliser sur les forces et leur équipement. Notre pays aussi se modernise, simplifie ses procédures, réduit la fracture numérique et protège ses citoyens.

Dans cet environnement mouvant, MINERVE ne peut rester immobile et attentiste. Il faut suivre le mouvement et se moderniser, pour répondre au mieux aux attentes des membres et du commandement qu'elle soutient. Toutes les évolutions citées plus haut n'ont pas le même impact sur notre association, mais certaines ne peuvent être ignorées comme les mesures visant à protéger les données personnelles et la conservation du secret des opérations par exemple. Elles concernent Minerve pour la gestion de ses membres et contacts et pour le contenu de ses conférences.

La société évolue également et nos correspondants suivent ce mouvement vers plus d'information immédiate et directe, plus d'interactivité et plus de sécurité dans le traitement de leurs données. Des moyens modernes existent notamment sur les réseaux sociaux, qui impliquent non seulement de bien les connaître mais aussi de connaître leurs limites et contraintes.

Minerve a la volonté de s'adapter et les idées ne manquent pas pour progresser. Mais leur mise en œuvre nécessite des compétences dont les bénévoles actuels ne possèdent que des fragments: gestion des bases de données, mailing automatique, SSI, management des réseaux sociaux pour ne parler que des carences les plus criantes. Un coup de main, ponctuel pour mettre en place des procédures ou sur la durée pour en assurer le suivi, nous serait bien utile, sous peine d'être rapidement décrochés du mouvement d'ensemble et de devoir interrompre certains services qui deviendraient non conformes. Contactez rapidement MINERVE (minerve@asso-minerve.fr) pour proposer votre aide ou obtenir toute précision sur nos projets si vous pensez pouvoir apporter votre expertise. Merci d'avance.

- De façon induite, tous les futurs diplômés techniques (DT) seront donc également détenteurs du DEM. Ce double diplôme matérialisera la reconnaissance des compétences «opérationnelles» que les DT ont acquises à la QIA 2 et facilitera la réalisation de parcours alternant postes «techniques» et retours ponctuels dans les forces.
- Au plan des ressources humaines, il s'agit également de mieux capter toutes les compétences et les potentiels présents dans nos viviers:
- Les officiers sous contrat pourront être candidat au concours de l'École de guerre et à celui du DT sur titre à compter de 2019. Le DT sur épreuves leur sera ouvert à partir de 2020.
- Le parcours du breveté interarmes (BVT IA) permettra aux meilleurs diplômés, après une sélection par la DRHAT et une formation au sein de l'EdG-T, d'accéder à un parcours de breveté avant 45 ans (emploi sur la maquette des brevetés, gestion par le bureau état-major, prime de 28%, grade de colonel pour les meilleurs d'entre eux).



Les entreprises de services de sécurité et de défense, maillon indispensable de la chaîne de sécurité nationale

Par le Capitaine BRETON en scolarité à l'École de guerre économique (Master 2 en Stratégie d'intelligence économique)

La France est un pays singulier. À l'heure de la mondialisation et du marché roi, certains politiques et syndicalistes défendent encore une vision marxisante de l'économie, complètement inadaptée aux enjeux de notre temps. Cette négation du réel peut également toucher le milieu de la défense. Ainsi du refus catégorique de nombreux acteurs politiques et militaires de promouvoir une filière nationale des entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD), empêchant par là-même l'émergence d'une approche française et un renouveau de la réflexion autour de notre modèle de défense.

Un constat s'impose: la notion de conflit évolue et nous sommes essentiellement confrontés à des adversaires criminels bien éloignés des rivaux idéologiques d'antan. L'outil militaire n'est pas toujours adapté et peut s'avérer dispendieux dans certains cas. Le remplacement des équipes de protection embarquées, mises à disposition par la marine nationale, par des agents de sécurité armés à bord des bateaux d'armateurs français en est une illustration. Ainsi il conviendrait de développer une stratégie de sécurité intégrée public-privé.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le leadership des armées et forces intérieures dans la sécurité nationale mais de sortir d'une vision monopolistique par trop sclérosante pour concentrer les moyens publics sur le haut du spectre des menaces. En effet, les armées doivent intégrer dans leurs réflexions le poids de la dette, l'endémique crise budgétaire et dégager des ressources pour sauvegarder l'essentiel, la capacité d'intervention en haute intensité avec les matériels adéquats.

Cette évolution est prise en compte par les pays anglo-saxons qui dominent ce marché des ESSD à l'international et promeuvent ce modèle de défense plus souple. La France a des arguments à faire valoir et un savoir-faire unanimement reconnu. Grâce à l'allocation de gros contrats publics elle doit développer des ESSD nationales ayant une taille critique, donc capables de participer aux opérations. Le secteur pèse plusieurs centaines de milliards de dollars et représente des dizaines de milliers d'emplois. C'est une opportunité de reconversion pour les militaires, l'assurance de diffuser l'esprit de défense et une assurance quant à la qualité de la ressource.

Il faut donc définir une approche globale plutôt que de «légiférer à la petite semaine». Les pouvoirs publics sont rattrapés par le principe de réalité et doivent céder face à l'évidence dans des domaines tels que l'armement de certains acteurs privés de la sécurité ou le recours à des sociétés privées dans des secteurs sensibles comme le renseignement pour pallier les manques capacitaires... Il est temps de dépasser les postures idéologiques et de proposer une réponse sécuritaire faisant toute sa place au secteur privé pour garder un temps d'avance et prendre en compte l'ubérisation de la défense. Ces ESSD pourront également préserver les intérêts fondamentaux de nos entreprises à l'étranger.

La France doit adopter un modèle de défense hybride pour optimiser les moyens étatiques et éviter l'essoufflement physique et budgétaire de ses forces. À cet égard l'opération Sentinelle pourrait être un laboratoire à ciel ouvert. Il nous faut tracer un sillon plutôt que suivre le sillage des pays anglo-saxons et nous voir imposer un cadre normatif étranger à nos traditions. C'est une opportunité unique pour conserver une capacité d'influence et de rayonnement.

Le Yémen (1990 – 2017): régionalisation d'un conflit tribal

Par le Capitaine Thomas TRIPET, en scolarité en langue arabe à l'INALCO

De la Guerre froide au Printemps arabe

Le 22 mai 1990, la réunification du Nord et du Sud-Yémen devait annoncer le retour de la paix dans une région meurtrie par trente années d'affrontements. Mais, inspirés par la tentative de sécession du Sud en 1994, les chiites zaïdites de Hussein al-Houthi entrent en conflit avec le gouvernement central en 2004.

Le président Saleh, déstabilisé par le Printemps arabe, est finalement poussé à la démission en 2012. Cependant les revendications sécessionnistes des Houtis ne faiblissent pas, et ils affrontent le nouveau président élu, Abd Rabbo Mansour Hadi, soutenu par Ryad. La rébellion s'empare de l'essentiel du nord du pays en quelques mois.

Avec le désengagement américain, l'Arabie saoudite prend la tête d'une coalition sunnite et lance l'opération *Tempête décisive* au nom de la lutte contre «l'expansionnisme perse». Après un succès initial incontestable, les opérations terrestres piétinent. Ryad, sous la menace constante des tirs de missiles balistiques houthis, semble s'être engagé dans une guerre à la fois coûteuse et impossible à terminer.

Si l'Iran continue de nier toute ingérence et joue l'apaisement international dans le cadre de l'accord sur son programme nucléaire, il n'en demeure pas moins que les tensions diplomatiques entre les deux puissances ne cessent de croître et polarisent la région sur un axe confessionnel.

Enfin, Ansar Al-Charia (ex-AQPA) et l'État islamique, multiplient les attaques contre les rebelles et les forces gouvernementales, ajoutant encore de la confusion au chaos ambiant.

Une guerre oubliée

Depuis mars 2015, les combats ont fait plus de 8.000 morts et 44.500 blessés. Alors que la coalition menée par l'Arabie saoudite est régulièrement accusée de crimes de guerre, les deux tiers des Yéménites sont en état de malnutrition avancée. Avec l'apparition d'épidémies, les ONG parlent désormais de «l'une des plus graves crises humanitaires au monde».

Les sept accords de trêve négociés par l'ONU ont échoué et les pourparlers de paix sont aujourd'hui au point mort. Les puissances occidentales, ayant en mémoire le souvenir de la Somalie et de l'Afghanistan, restent très prudentes quant à une éventuelle intervention qui risquerait fort de se solder par un échec cuisant.



Situation des forces en présence – août 2015 (www.lefigaro.fr). Une lutte d'influence régionale

La place du transport dans la supply chain: un enjeu central pour la logistique militaire.

Par le Chef d'escadron Alexis MUSNIER, en Master 2 Transports Internationaux – Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Affirmer que le transport est au cœur de toute chaîne logistique (*supply chain*) peut sembler un lieu commun. Pourtant, le rapport parlementaire du 14 novembre 2013 sur le projet de loi de programmation militaire 2014-2019, qui aborde la transformation de la logistique militaire selon le modèle du *supply chain management*, n'évoque que l'amélioration du maintien en conditions opérationnelles (MCO) des matériels militaires. Faut-il en conclure que la réforme de la *supply chain* militaire, lancée par l'EMA début 2014, ne concernait pas la question des acheminements?

Il convient tout d'abord de resituer le *supply chain management* (maîtrise des flux logistiques physiques, financiers et d'information). Né dans les années 1995, il place la fonction transport au cœur du système logistique, entre fournisseur et client (40 à 45% des coûts logistiques globaux des fournisseurs sont liés au transport).

S'inspirant de ce concept, l'EMA a mené deux actions distinctes mais nécessairement complémentaires: le projet «*supply chain*» et la création du Centre du Soutien des Opérations et des Acheminements (CSOA).

L'objectif principal du projet «*supply chain*», lancé en janvier 2014, est de redimensionner les stocks des services interarmées au juste niveau, de mieux les répartir et d'accélérer les flux.

En parallèle, la création du CSOA en juillet 2014 a permis d'optimiser les capacités de transport stratégique des Armées et d'assurer la conduite et la coordination du soutien logistique global, s'appuyant sur le nouvel outil de suivi des flux SILRIA (Système d'Information Logistique de suivi de la Ressource Inter-Armées).

Il s'agit donc bien d'une réforme complète, pour passer «d'une logistique de stock à une logistique de flux» (Général de division Bienfait), au sein de laquelle la fonction transport est primordiale, comme l'expliquait le Général de division aérienne Bousard, Commandant du CSOA, en 2016: «notre *supply chain* accepte des pics d'activités de 20 à 30% et nous sommes amenés à bâtir rapidement des *supply chains* ad hoc dans tous les coins du monde. Nous avons un véritable savoir-faire à conserver».



L'A400M à Gao – la nouvelle «bête de somme» du transport stratégique

Source: <https://www.facebook.com/armeefrancaise/photos/a.339886002723498.75992.290726467639752/631969253516470/?type=1&theater>

Le règlement européen sur la protection des données

*Par le Chef de bataillon Jérôme LE MERRER, en formation d'expert en sécurité des systèmes d'information,
au sein du centre de formation de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information*

Le règlement n° 2016/679, dit **règlement général sur la protection des données (RGPD)**, est un nouveau règlement européen introduisant une série de mesures fixant le cadre juridique relatif à la protection des données personnelles au sein de l'Union européenne. Adopté par le Parlement européen en avril 2016, ces dispositions sont directement applicables dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne à compter du 25 mai 2018. Concrètement, ce règlement vient renforcer les grands principes de la loi française Informatique et Libertés (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, révisée en 2004).

Le cadre général

Ce règlement s'applique à toute entreprise ou organisation amenée à collecter et à manipuler les données personnelles de ses clients, qu'elle soit établie sur le territoire de l'Union Européenne (y compris si l'exploitation et le traitement des données sont réalisés depuis l'étranger), comme en dehors de l'Union, si elle traite de données personnelles de ressortissants européens ou de personnes situées sur le territoire de l'Union.

Le règlement définit comme licite, loyal et transparent le traitement de données réalisé avec le consentement des personnes concernées, et avec une finalité déterminée, explicite et légitime. Ce principe du consentement à la collecte et à la conservation des données constitue une des spécificités du droit européen. Les entreprises devront désormais justifier d'un niveau de protection optimal dans le traitement de ces données. Ce dernier couvre toutes les opérations de données automatisées ou non, tels que la collecte, l'enregistrement, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion mais aussi l'effacement ou la destruction. Ce traitement doit, par ailleurs, être réalisé dans une optique de minimisation des données, en ce qui concerne leur exploitation et leur conservation dans le temps. Toutes les données personnelles sont concernées (numéro de sécurité sociale, adresses IP, habitudes de navigation Internet...).

Les trois principaux objectifs poursuivis par la réforme:

Renforcer les droits des personnes. L'objectif du règlement est de renforcer les droits des ressortissants en matière de maîtrise de leurs données. Cette maîtrise passe notamment par l'affirmation du droit d'accès à ses propres données, du droit à la portabilité et du droit à l'oubli.

Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables du traitement et sous-traitants). Si le nouveau règlement simplifie globalement les formalités administratives, il impose un certain nombre d'obligations aux entreprises: le respect de la protection des données dès la conception (notion de «Privacy by design»), l'obligation de sécurité par défaut (notion de «Privacy by default»), l'obligation de documentation et la réalisation d'études d'impact avant la mise en œuvre de certains traitements. Elles ont également l'obligation de nommer un délégué à la protection des données ou «Data Protection Officer», garant des moyens mis en œuvre par l'entreprise. Ce délégué est chargé de déclarer officiellement à la CNIL, dans un délai de 72 heures, tout incident susceptible d'avoir entraîné une fuite ou un vol de données personnelles de clients de l'entreprise.

Crédibiliser la régulation. La mise en œuvre d'une coopération renforcée entre les autorités de protection des données et les entreprises permettra notamment d'adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux. Les sanctions, actuellement plafonnées à 1,5 millions d'euros, sont par ailleurs renforcées. Elles pourront aller d'un simple avertissement à une amende d'un montant de 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise, si ce pourcentage excède les 20 millions.

Ainsi, afin qu'elles appréhendent au mieux ces nouvelles exigences réglementaires, de nombreuses entreprises doivent se doter d'un plan d'action pour leur mise en conformité. Pour se faire, elles peuvent s'appuyer sur la CNIL et l'ANSSI qui les accompagnent en mettant notamment à leur disposition une méthodologie et des guides adaptés à leur niveau de maturité. Pour les ministères, dont celui des Armées, ce nouveau règlement s'inscrit dans la continuité de la politique déjà engagée.

Au-delà, en contraignant les entreprises à se doter d'une vision globale de la sécurité de leur infrastructure et de leurs données, le RGPD va les inciter à réfléchir à la sécurité de manière stratégique.

Mise en œuvre du RGPD par Minerve

Chers lecteurs de la Lettre de MINERVE,

Vous recevez cette lettre parce que soit vous êtes membre de notre association soit vous faites partie d'une liste plus large de personnes identifiées pour leur intérêt porté à la Défense en général et à l'enseignement supérieur en particulier.

Comme vous le savez certainement, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. L'article précédent vous en décrit les grandes lignes. Minerve, pour sa part, s'est mis en mesure de remplir les obligations la concernant définies par ce règlement.

Soyez assurés que nous accordons une grande importance à la protection de vos données personnelles. Minerve s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au RGPD et à la loi Informatique et Libertés.

Pour nos lecteurs, vous avez la possibilité de ne plus recevoir de communications de notre part en envoyant un message à minerve@asso-minerve.fr ou en écrivant à l'adresse figurant au bas de cette lettre. Si vous ne le faites pas, nous serons très heureux de continuer à vous faire parvenir nos productions et des informations sur nos activités (conférences et colloques).

Pour nos membres, vous savez que nous avons repris la mission de recenser l'ensemble des officiers passant par l'EMSST, soit tous les DT et les FS (BT). À ce titre nous publions deux annuaires: un annuaire papier ne contenant que les informations sur la formation reçue dans le cadre de l'EMSST et un annuaire électronique disponible sur notre site, où seuls les membres ont accès aux données personnelles autorisées. Ces données personnelles sont enregistrées dans un fichier privé et sécurisé et destinées uniquement à notre communication. Si vous souhaitez que vos données personnelles ne puissent pas être mises à disposition des autres membres, vous devez nous le confirmer en nous contactant comme expliqué précédemment.

Vous pouvez naturellement nous contacter pour toute précision sur le traitement actuel de vos données que vous avez la possibilité de consulter directement et modifier en ligne sur notre site.

Le management de l'information, un appui indispensable au commandement

par le Chef de bataillon STRICKLAND, en scolarité du DT RTL (Réseaux et télécommunications)

Qui n'a pas déjà erré indéfiniment sur un site web ou sur un lecteur réseau à la recherche d'une information introuvable? C'est, entre autres, à ce type de déconvenue que le MI (Management de l'Information) a pour but de remédier. Il s'agit d'un domaine souvent méconnu et sous-estimé, pourtant essentiel au bon fonctionnement des organisations. Au sein des armées, il peut être mis en œuvre autant dans des structures de temps de paix qu'en opération. Cet article ne traite que de la partie opérationnelle du MI.



Au sein d'un CO (Centre Opérationnel), son but est d'appuyer la planification et la conduite des opérations en fluidifiant la circulation de l'information, qu'il s'agisse d'information formelle (Ordre d'Opération, Situation Tactique de Référence...) ou informelle (courriels, réunions, échanges à l'oral). Il exige donc une excellente connaissance du fonctionnement du CO ainsi que des relations humaines au sein de celui-ci, mais aussi une implication de l'ensemble des cellules.

En outre, une mise en œuvre sensée du MI implique d'abandonner une vue purement hiérarchique au profit d'une vision englobant également les relations horizontales. Par exemple, afin de préparer une mission, un groupe de travail peut être créé ponctuellement, constitué de personnels de différentes cellules. Ce groupe a donc besoin d'accéder à des informations issues de toutes les entités du CO, mais également de partager entre elles des informations non accessibles aux autres, tout en évitant que l'information ne soit dupliquée sur le réseau. Bien que le MI ne soit déployé dans tous ses aspects qu'au sein de grands CO, mêmes les PC de bas niveau tels que les SGTIA gagneraient à avoir les moyens de le mettre en œuvre.

Les CO étant aujourd'hui fortement numérisés, le MI utilise souvent comme support des outils logiciels. Parmi ceux-ci on trouve les systèmes de GED (Gestion Électronique de

Documents), SharePoint étant la version éditée par Microsoft et homologuée par l'OTAN. Un tel logiciel permet le stockage et l'archivage des documents produits et reçus de manière à ce que l'information qu'ils contiennent soit facile à retrouver, en se basant notamment sur l'utilisation de métadonnées. Les métadonnées sont un ensemble de caractéristiques et de mots clés décrivant les données. Par exemple, l'auteur, les thèmes abordés, la date de parution, la durée de validité, la version, la classification... Ces métadonnées serviront de base au moteur de recherche qui permettra à l'utilisateur de trouver ce qu'il cherche, parmi les documents auquel il est autorisé à accéder. Par analogie, on peut comparer cela à un site d'e-commerce où le client peut affiner son choix via de multiples critères, afin de restreindre la liste des résultats uniquement aux articles qui l'intéressent. Ces systèmes de GED doivent également intégrer les données issues d'autres applications, par exemple des «logiciels métier» de chaque fonction opérationnelle (Functional Area Services dans l'OTAN).

Enfin, le MI du futur SIA C2 (Système d'Information des Armées, Command and Control), remplaçant du SICF, sera vraisemblablement conçu de façon assez différente. En effet, il est probable que ce système intègre en partie des technologies inspirées du civil et notamment des réseaux sociaux, où l'utilisateur s'abonne lui-même aux flux d'information qu'il souhaite recevoir.

En définitive, à condition d'avoir une certaine discipline individuelle et que l'exemple soit donné par les chefs, le management de l'information s'avère être un appui indispensable au commandement.

Carnet gris

Colonel Claude MEYER, Artilleur, BT chimie, est décédé le 1^{er} mai 2016

Colonel Jean BORNICHE, Gendarme, BT Recherche opérationnelle, est décédé le 2 mai 2018

Madame VORUZ, épouse du Général François VORUZ

Minerve présente à leurs familles ses condoléances attristées.

Le Général Jacques Favin-Lévêque, adhérent de Minerve, est l'auteur de «Construire l'avenir avec sagesse» publié aux éditions «La société des écrivains». Dans cet essai (de 68 pages) l'auteur tente d'apporter des réponses à de nombreuses et diverses questions et défend des valeurs humanistes souvent oubliées. Il souhaite une société harmonieuse, qui retrouve les principes fondamentaux de la démocratie et corrige les dérives de la société médiatique. Équilibre des pouvoirs pour la gouvernance du pays, équilibre des droits et des devoirs pour l'individu, équilibre entre cœur et raison pour la vie en société et pour la construction d'une Europe fidèle à ses racines, telles sont pour lui les conditions de la refondation de notre civilisation plus que millénaire. Sur les sites Amazon, Fnac.com, Chapitre.com ou www.societedesecrivains.com

